

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 22 et 24-27 juillet 2017

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE

20. Taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.)

20.1 Application de la résolution Conf. 16.10. Application de la Convention aux taxons produisant du bois d'agar Pas de document

Le Comité pour les animaux demande au Secrétariat de publier le Glossaire des produits du bois d'agar sur le site de la CITES dans la catégorie matériel d'identification et prend note des problèmes posés par l'identification des taxons produisant du bois d'agar.

20.2 Rapport du Secrétariat PC Doc. 20.2

Le Comité prend note du document PC23 Doc. 20.2.

23. Prunier d'Afrique (*Prunus africana*) PC23 Doc. 23

Le Comité prend note du document PC23 Doc. 23 et remercie l'Union européenne de son offre de financement pour la mise en œuvre de la Décision 17.250.

26. Rapport sur les résultats de l'atelier international sur les espèces d'arbres inscrites à la CITES PC23 Doc. 26

Le Comité prend note du document PC23 Doc. 26 et note également que les résultats de l'atelier international sur les espèces d'arbres inscrites à la CITES (Guatemala, février 2017), seront toujours pris en compte par les groupes de travail du Comité pour les plantes.

28. Amendements possibles à la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15) Application de la Convention aux espèces produisant du bois PC23 Doc. 28

Le Comité convient que les amendements suivants à la Résolution Conf. 10.13 (Rev. Conf. 15) peuvent être proposés:

- a) modifier l'intitulé de la Résolution en *Application de la Convention pour les arbres*;
- b) chercher à présenter des avis plus élaborés, fins et précis sur les propositions d'amendement des Annexes CITES pour les espèces d'arbres à partir de l'International Tropical Timber Organization (ITTO), la Food and Agriculture Organization (FAO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans le cadre de la procédure de consultation en cours;
- c) pour définir les quotas d'exportation nationale annuelle d'essences produisant du bois, prévoir d'insérer les lignes directrices pertinentes de la résolution Conf. 14.7 (Rev. CoP15), *Gestion des quotas d'exportation établis au plan national*; et

- d) déplacer la partie **Concernant l'amélioration de la sensibilisation de l'opinion publique au rôle de la Convention dans la conservation des essences produisant du bois** à la fin de la Résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15).

Le Comité prend note qu'il faut encore étudier, entre autres, l'établissement d'avis de commerce non préjudiciables au niveau du genre et l'utilisation de facteurs de conversion liés aux espèces, lors de la définition de quotas d'exportation pour les espèces produisant du bois et les avis de commerce non préjudiciables les concernant.

Le Comité convient que la question des permis et certificats délivrés sur décisions de justice est traitée par la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP17, *Permis et certificats* et ne nécessite pas d'examen supplémentaire par le Comité pour les plantes pour le moment.

Le Comité convient en outre d'étudier une version du document révisée par le Secrétariat sur les éventuels amendements à la Résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15) lors de sa prochaine session.

6. Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2016-2019 (CoP17-CoP18)

6.2 Plan de travail du Comité pour les plantes PC23 Doc. 6.2 (Rev. 1)

Le Comité prend note du plan de travail définitif du Comité pour les plantes en Annexe au document PC23 Doc. 6.2 (Rev. 1).

3. Élection du vice-président Pas de document

Le Prof. Ali Mahamane (Afrique) est élu, par acclamation, vice-président du Comité pour les plantes.

Adoption du résumé de la séance AC29/PC23 Sum. 1

Le Comité adopte le résumé de la séance AC29/PC23 Sum. 1 avec les amendements suivants:

- pour le groupe de travail intersession sur les études du commerce important au niveau national (points 13.4 / 15.4 de l'ordre du jour): le représentants AC pour l'Europe (M. Fleming) et l'Amérique du Nord (Mme Gnam), la Présidente du PC (Mme Sinclair) et le spécialiste de la nomenclature du PC (M. McGough) co-présideront ce groupe de travail.

Adoption du résumé de la séance PC23 Sum. 1

Le Comité adopte le résumé de la séance PC23 Sum. 1.

Adoption du résumé de la séance PC23 Sum. 2

Le Comité adopte le résumé de la séance PC23 Sum. 2 avec les amendements suivants:

- concernant le groupe de travail intersession sur les espèces d'arbres néotropicales (point 25 de l'ordre du jour): ajouter tous les États de l'aire de répartition aux membres du groupe de travail et supprimer au paragraphe h) "avec un accent spécial sur ce dernier dans l'annotation";
- pour le groupe de travail sur la nomenclature (point 31 de l'ordre du jour): ajouter Malte aux membres du groupe de travail ;
- pour le groupe de travail sur l'annotation #15 à la page 5, supprimer le mot "intersession" ; et
- pour le groupe de travail sur les espèces de bois de rose non inscrites à la CITES à la page 6, supprimer le mot "intersession".

34. Rapports régionaux

34.1 Afrique PC23 Doc. 34.1

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document PC23 Doc. 34.1.

34.2 <u>Asie</u>	PC23 Doc. 34.2
Le Comité <u>prend note</u> du rapport contenu dans le document PC23 Doc. 34.2.	
34.3 <u>Amérique centrale et du Sud et Caraïbes</u>	PC23 Doc. 34.3
Le Comité <u>prend note</u> du rapport contenu dans le document PC23 Doc. 34.3.	
34.4 <u>Europe</u>	PC23 Doc. 34.4
Le Comité <u>prend note</u> du rapport contenu dans le document PC23 Doc. 34.4.	
34.5 <u>Amérique du Nord</u>	PC23 Doc. 34.5
Le Comité <u>prend note</u> du rapport contenu dans le document PC23 Doc. 34.5.	
34.6 <u>Océanie</u>	AC28 Doc. 34.6
Le Comité <u>prend note</u> du rapport contenu dans le document Doc. 34.6.	